



Conseil Français
des personnes Handicapées
pour les questions Européennes

RAPPORT MORAL



L'année 2017 a été pour le CFHE une année de forte activité, marquée en particulier par sa participation soutenue à la vie des instances de concertation européennes et par la production de plusieurs documents de réflexion montrant son implication dans la promotion en France de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

Le rapport d'activité qui vous sera présenté par notre Délégué général reprend les interventions du CFHE dans leur nombre et leur diversité.

J'en retiendrai pour ma part quelques-unes qui me paraissent exemplaires du type de développement qu'a connu cette année le CFHE et de la direction dans laquelle il doit, à mon sens, le poursuivre.

La concertation européenne

Plusieurs moments forts ont ponctué l'année 2017.

Le premier a certainement été, d'un point de vue institutionnel, la participation du CFHE à l'Assemblée générale du Forum européen des personnes handicapées à Madrid, les 13 et 14 mai. Cette AG était une réunion de renouvellement des instances du Forum. Le CFHE a été élu, à cette occasion, au Conseil d'administration du Forum et son président comme membre du Comité exécutif du Forum. Ce Comité, qui est le bureau du Forum, est composé de six représentants des Conseils nationaux et six représentants des ONG européennes et se réunit six fois par an. Qu'il me soit permis ici de remercier Alain Faure pour la qualité du travail qu'il a accompli au titre de ce Comité pendant huit ans.

Le CFHE se trouve ainsi reconnu et renforcé dans son rôle de représentation du mouvement associatif français du handicap auprès de l'efficace organe de lobbying au niveau institutionnel européen qu'est le Forum. Nous devons nous en réjouir mais aussi prendre conscience de la responsabilité qui nous revient à

cet égard vis-à-vis du mouvement associatif français et de la concertation européenne. Et nous interroger sur les moyens humains et matériels dont dispose le CFHE pour faire face à cet engagement. J'y reviendrai.

L'évolution au cours de l'année 2017 de la négociation relative à l'Acte européen d'accessibilité est révélatrice de ce rôle d'information et d'impulsion qui revient au CFHE. Le CFHE a, ainsi, successivement, organisé la concertation de la société civile française sur le premier projet élaboré par la Commission, rencontré le rapporteur parlementaire du projet, alerté les autorités et les Parlementaires français sur l'évolution des débats, participé au nom du Forum à une rencontre avec l'intergroupe handicap du Parlement européen, informé les associations des avis émis par les commissions spécialisées du Parlement puis de la position du Conseil des Ministres, adressé aux Ministères concernés les documents de négociation préparés par le Forum, tout en participant au lobbying auprès des trois niveaux de compétences concernés à Bruxelles, la Commission, le Parlement et le Conseil. Comme vous le savez, on est encore loin du compte et le projet actuellement soumis au « dialogue », selon le jargon communautaire, est très insatisfaisant.

Il convient aussi de faire une mention particulière de l'engagement du CFHE dans l'organisation de la Journée européenne des personnes handicapées (4 et 5 décembre) et du 4^{ème} Parlement européen des personnes handicapées (6 décembre). Le détail des actions dont fait état le rapport d'activités et sur lesquelles je ne reviens pas, montre la part prise par le CFHE dans ces deux manifestations, à la fois par l'organisation d'une présence française significative au Parlement (plus de 60 personnes handicapées) et par la confiance que lui a manifestée la Commission en me proposant de présenter en réunion plénière, lors de la Journée européenne, la problématique, aujourd'hui en tête de ses priorités, du droit de vote des personnes handicapées.

La promotion de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées

Le CFHE a continué en 2017 à largement s'impliquer dans la **promotion de la Convention des Nations unies**, en se préoccupant plus précisément des conséquences concrètes qui pourraient découler de sa mise en application sur l'évolution de la législation française et sur les conditions et le parcours de vie des personnes handicapées.

J'en retiendrai quelques exemples.

Le CFHE est membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) depuis deux ans. Il a obtenu que le Prix des droits de l'homme pour 2016 récompense la représentation et la défense des droits des personnes handicapées et l'impact de la Convention des Nations unies (prix qui a notamment couronné Maudy Piot, il n'est pas inutile de le rappeler aujourd'hui). Il a aussi proposé de réaliser et a contribué à rédiger un avis sur le droit de vote des personnes handicapées sous tutelle. Cet avis, dont j'ai été le rapporteur, a été adopté par la CNCDH le 17 janvier 2017 à l'unanimité. Il ne conduira pas à lui seul le législateur à abroger l'article 5 du code électoral, qui soumet le droit de vote des personnes sous tutelle à l'appréciation d'un juge, mais il exprime avec force la volonté du mouvement associatif français de convaincre les pouvoirs publics de mettre un terme à un scandale qui nous met en contradiction totale avec les exigences de la Convention et la pratique d'au moins sept pays européens.

C'est ce même souci de décliner les conséquences concrètes des préconisations de la Convention pour la conquête de la citoyenneté des personnes handicapées qui a conduit le CFHE à s'impliquer en 2017 dans le projet de recherche Capdroits

« accompagner l'exercice des droits et libertés dans la citoyenneté ». Iuliia Taran, chargée de mission au CFHE, consacre une bonne partie de son activité à ce projet lancé en octobre 2016 en partenariat avec le Collectif universitaire Contrast et avec un financement de la CNSA. Il a abouti en 2017 à l'organisation d'un important colloque à l'EHESS, auquel ont été associées des personnes en situation de handicap.

La ligne directrice de toute cette réflexion est claire. C'est celle de l'analyse systématique des conséquences, dans notre législation, des exigences de la Convention des Nations unies en matière de représentation juridique des personnes handicapées. Nous nous situons bien aussi dans le contexte de l'accueil en France de la Rapporteuse spéciale des Nations unies, Catalina Devandas, dont le CFHE a organisé, le 3 octobre 2017, la rencontre avec la société civile.

C'est donc toujours dans cette logique que le CFHE a suscité en 2017, au sein du CNCPH, une réflexion sur l'article 12 de la Convention, avec pour intention d'apporter des modifications « à la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, pour assurer le respect des droits fondamentaux des personnes vulnérables ».

Le CFHE a, en effet, créé en juin 2017, en tant qu'animateur de la Commission Europe et international du CNCPH, un groupe de travail particulièrement dédié à cet article. Après avoir auditionné des magistrats, juristes, responsables associatifs et chercheurs, ce groupe, piloté par Alain Faure, a élaboré un ensemble de propositions d'évolution de notre législation en fonction des préconisations de cet article de la Convention. Il m'est revenu de présenter ce texte en réunion plénière du CNCPH au début de 2018. Après avoir été approuvé à l'unanimité, il a été récemment diffusé en tant que rapport du CNCPH.

C'est aussi fin 2017 que s'est achevée la réflexion sur la représentation des droits et l'activité gestionnaire de nos associations. Menée par un groupe de travail animé par Maryvonne Lyazid, mis en place il y a deux ans, cette réflexion aboutit aujourd'hui à la rédaction de deux documents qui, eux aussi, analysent les retombées des dispositions de la Convention sur la gouvernance des associations

gestionnaires et proposent une série de mesures concrètes pour concilier les deux missions.

Ces deux documents complémentaires consistent en un ouvrage publié par Bruno Gaurier, rapporteur du groupe, et un livret qui reprend d'une manière synthétique les recommandations issues des travaux du groupe. Il s'est agi pour nous, au terme de ces deux années de réflexion et de nombreuses auditions de responsables, de mettre à la disposition de nos associations gestionnaires un certain nombre d'outils à la fois conceptuels et pratiques qui devraient leur permettre de faire face à la double obligation de représenter et défendre les droits des personnes tout en améliorant la qualité de leur capacité gestionnaire.

Le séminaire organisé le 21 avril 2017 sur le thème « Convention des Nations unies et droit français : articulation et convergence », en s'inscrivant dans cette même logique de mise en conformité de notre législation avec la Convention, avait aussi pour objet d'y ajouter une dimension « pédagogique » d'information sur la façon dont nos voisins européens s'efforcent de mettre en application les principes énoncés par la Convention. Le regard porté sur les pratiques des autres pays est toujours source d'enrichissement.

Le recueil de leur expérience dans ce domaine était d'autant plus utile que, pour le CFHE, la préparation du rapport alternatif de la société civile française a été la grande affaire de l'année 2017.

Rappelons le contexte. Le Comité d'entente des associations françaises représentatives des personnes handicapées et de leurs familles a confié au CFHE le soin de préparer le rapport alternatif qu'il souhaite remettre au Comité des droits, en réponse au rapport officiel d'application de la Convention présenté par le gouvernement français.

Prenant acte du retard de quatre ans avec lequel le Gouvernement français a remis son rapport, le mouvement associatif a souhaité cependant prendre date avant même que le rapport français ne soit examiné, ce qui devrait se faire en 2019. Trop d'affirmations émises dans le document du gouvernement méritent, en effet, d'être resituées dans une perspective plus conforme aux exigences de

la Convention et trop d'éléments factuels apparaissent en contradiction avec la réalité vécue par les personnes handicapées, pour être laissés sans réponses pendant un aussi long délai.

C'est donc un état des lieux préparatoire à la présentation, le moment venu, du rapport alternatif définitif de la société civile que le CFHE a préparé tout au long de l'année 2017.

Le travail a été fait dans les délais requis et en respectant les impératifs de concertation que le CFHE s'était fixé. Il a été achevé en 2017 et remis début 2018 à son commanditaire, le Comité d'entente, qui décidera des suites à lui donner. Je tiens à remercier tous ceux qui se sont impliqués dans ce projet pour leur engagement et leur efficacité, l'équipe du CFHE, en particulier Iuliia Taran, le comité de rédaction final avec une mention particulière pour Stéphane Forgeron, et, bien sûr, les 25 référents et tous les contributeurs dont ils ont su s'entourer.

Compte tenu de la densité et de la qualité du travail accompli, au terme de 23 réunions des groupes de travail, de 3 réunions générales de concertation et de la mise à disposition de 400 documents recueillis auprès des Etats membres et des organisations internationales, il me paraîtrait hautement souhaitable que cette mobilisation du secteur associatif autour de la promotion de la Convention des Nations unies se poursuive au-delà même de la remise du rapport alternatif au Comité des droits.

Le groupe de travail réuni à l'occasion de la préparation du rapport me semble, en effet, constituer un vivier de compétences et d'expertise incomparable, issu de la société civile, qu'il serait très regrettable de démobiliser au lendemain de la remise du rapport. Il représente une sorte de comité permanent de veille et d'initiatives vis-à-vis des conditions d'application de la Convention, dont il ne serait certainement pas de bonne politique de se priver, au moment où le gouvernement recevra les observations du Comité des droits et alors que nous en sommes encore aux prémices de la mise en conformité de notre législation et de nos pratiques avec les exigences de la Convention des Nations unies.

Des moyens insuffisants

Cette observation me conduit à évoquer, de manière plus générale, la question des moyens dont dispose le CFHE pour remplir ses missions. Les activités qu'il conduit, on l'a vu, sont nombreuses et d'une grande variété. Elles pourraient l'être plus encore s'il avait des ressources humaines et financières à la hauteur des enjeux qui s'offrent à lui. Nombreuses, en effet, sont les opportunités, sur la scène européenne, internationale et nationale, qu'il ne peut souvent saisir faute de disponibilité en personnel ou de capacité de financement. Ces difficultés sont largement créatrices de frustration dans le domaine de la concertation européenne où le CFHE doit trop souvent, face aux sollicitations dont sont l'objet les Conseils nationaux, laisser la place aux interventions d'autres pays, mieux à même d'apporter des réponses humaines et financières rapides et significatives.

Est-il nécessaire de rappeler que tout ce que nous venons d'évoquer et le rapport que va vous soumettre Farbod, dans quelques instants, reposent sur l'activité d'un président bénévole, d'un délégué général à mi-temps et d'une assistante à mi-temps (tous deux mis à disposition par l'APF), d'une chargée de mission pour la Convention des Nations unies partagée avec un projet universitaire chronophage et d'une assistante de communication à quart de temps, partagée avec la FIRAH ?

Au moment où je vais quitter la présidence du CFHE, qu'il me soit permis, pour que celle ou celui qui va me succéder puisse travailler dans de bonnes conditions et répondre aux multiples sollicitations qui vont, je n'en doute pas, continuer à se présenter, de plaider pour une juste amélioration de la dotation en moyens financiers et en ressources humaines du CFHE. Je ne suis pas sûr qu'il faille encore attendre une nette amélioration de la très modeste aide de l'Etat, qui sert strictement à payer l'adhésion au Forum européen, même si nous restons combatifs sur ce plan, comme en témoigne notre projet de budget pour 2018 et la lettre que nous avons adressée à la Secrétaire d'Etat. Mais je voudrais simplement rappeler que toutes les associations du secteur du handicap recueillent le bénéfice des activités conduites par le CFHE. En témoignent aussi

les nouvelles demandes d'adhésion au CFHE de trois associations enregistrées en 2017. Je plaide donc pour qu'elles joignent et renforcent leurs efforts pour lui donner véritablement les moyens de ses missions, dont l'essentiel pour le moment lui est fourni par la seule APF.

Ceci m'amène tout naturellement à adresser, pour conclure, à toutes celles et ceux qui m'ont, au cours de ces quatre années, accompagné dans la conduite du CFHE, ma plus vive reconnaissance pour leur engagement. Ce message s'adresse à vous, membres du Conseil d'administration et du bureau pour vos avis, la représentation du CFHE que vous avez assurée dans les diverses instances où il est impliqué, et votre soutien bienveillant qui ne m'a jamais fait défaut pendant quatre ans et à vous, valeureuse et compétente petite équipe du CFHE au dévouement souriant, même devant certaines de mes exigences...Philippe puis Farbod, Sophie, Cécile, Iuliia, notre Conseiller Bruno et notre trésorier, Yvon. Merci aussi à tous les amis de l'APF qui rendent l'aventure possible.

Que toutes et tous trouvent ici l'expression de ma plus sincère gratitude pour ces quatre ans dont je garderai, pour ma part, le meilleur et le plus attachant souvenir.

Albert Prévos
Président du CFHE



Conseil Français
des personnes Handicapées
pour les questions Européennes

